

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (30) : M. ABELIN, Mme LAVRARD, M. MELQUIOND, Mme RABUSSIÉ, M. MIS Mme BOURAT, M. BEN EMBAREK, Mme BRAUD, M. MAUDUIT, Mme FARINEAU, M. DUMAS; Mme PETIT, M. BAUDIN, Mme ROUSSENQUE, M. MEUNIER, Mme PHILIPPONNEAU, M. PREHER, Mme CASSAN-FAUX, Mme LEBORGNE, MM. ERGUL, BENDJILLALI, BEAUDEUX, Mme MESLEM, M. PAILLER, Mme MERY, M. BARAUDON, Mme PESNOT-PIN, MM. MICHAUD, AUDEBERT, Mme BRARD.

POUVOIRS (8) :

Mme AZIHARI mandant a pour mandataire M. ABELIN
M. BRAILLARD mandant a pour mandataire Mme LAVRARD.
M. GAILLARD mandant a pour mandataire M. MIS
M. LAURENDEAU mandant a pour mandataire M. MELQUIOND
Mme MONTASSIER mandant a pour mandataire M. MAUDUIT
Mme COTTEREAU mandant a pour mandataire Mme BOURAT
Mme METAIS mandant a pour mandataire M. PAILLER
Mme WEINLAND mandant a pour mandataire Mme MERY

EXCUSE (1) : M. GANIVELLE

Françoise BRAUD a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance

RAPPORTEUR : Monsieur Mohamed BEN EMBAREK

OBJET : Versement au CCAS d'un deuxième acompte au financement Contrat Enfance-Jeunesse 2016

Mesdames, Messieurs,

La commune de Châtellerault a sollicité la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne afin de s'engager, dans le cadre du Contrat Enfance-Jeunesse 2016 - 2019, et de compléter ainsi le financement de la Ville dans le cadre de la mise en place des actions liées aux structures d'accueil de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Pour 2016, un premier acompte a été versé par délibération n°22 du 7 avril 2016 au CCAS. Cet acompte a été calculé sur la base prévisionnelle du CEJ 2015. Aujourd'hui, il est possible de réactualiser le CEJ prévisionnel 2016 sur la base du CEJ 2015. Le CCAS souhaite percevoir un acompte complémentaire réévalué.

La commune de Châtellerault souhaite verser un acompte en complément au CCAS.

* * * * *

VU le décret n° 95-562 du 6 mai 1995 et notamment son article 3 relatif à la possibilité pour les CCAS de créer et de gérer tout établissement ou service à caractère social ou médico-social,

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 27 septembre 2016

n° 35

page 1/2

VU la délibération n° 19 du conseil municipal du 27 janvier 2012 autorisant la mise en place du Projet Éducatif Local 2012 – 2016

VU la délibération n° 21 du conseil municipal du 7 avril 2016, sollicitant le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF pour la période 2016 -2019,

VU la délibération n° 22 du conseil municipal du 7 avril 2016 autorisant le versement aux associations et structures concernées d'un acompte au financement Contrat Enfance Jeunesse 2016,

CONSIDERANT que le CCAS souhaite un complément de financement afin d'assurer le fonctionnement de ses services d'accueil petite enfance,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide de verser un acompte complémentaire de 86 223,57 euros représentant avec le premier acompte 70% du montant total versé en 2015, par la CAF. Le solde sera versé, comme chaque année, après le bilan des actions 2016.

Le montant sera mandaté sur la ligne 657362/5610 à la sous-fonction correspondante.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER